

Directives sur l'organisation et la mise en œuvre

DES PROGRAMMES DE FORMATION
ET DES PROCÉDURES DE CERTIFICATION
DES OPÉRATEURS DE MATÉRIEL
D'APPLICATION DE PESTICIDES



DIRECTIVES SUR L'ORGANISATION ET
LA MISE EN ŒUVRE DES PRO-
GRAMMES DE FORMATION ET SUR
LES PROCEDURES DE CERTIFICATION
DES OPERATEURS DE MATERIEL
D'APPLICATION DE PESTICIDES



ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Rome, 2001

Tables des matières

1.INTRODUCTION	1
2. POLITIQUE	2
3. RESPONSABILITÉS	3
4. PROGRAMMES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION	4
5. TEST DES COMPÉTENCES ET CERTIFICATION	5
5.1 Organisation des programmes de test des compétences	5
5.2 Conditions de participation au programme	6
5.3 Certificats de compétence et contrôle	8
5.4 Approche du test de compétence	11
6. FORMATION	12
6.1 Rôles et responsabilités	12
6.2 Normes de formation	12
7. FINANCEMENT	13
8. INTRODUCTION ET MAINTIEN DES PROGRAMMES DE TEST DE COMPÉTENCE	14
9.ASSURANCE DE LA QUALITÉ	15

REMERCIEMENTS

Ces Directives ont été préparées par T L Wiles de la société “ *TL Wiles and Associates Limited* ”, *Chichester*, UK. Nos remerciements vont à Mr. Steve Hewitt du conseil national du contrôle des compétences, *Kenilworth*, UK pour sa précieuse contribution ainsi qu’aux experts internationaux appartenant aux secteurs public et privé pour les informations qu’ils ont fournies.

CONTEXTE

Depuis 1995, la FAO-AGSE a travaillé sur l'amélioration de la sécurité et l'efficacité des pesticides, à travers la publication de directives pour aider les Etats membres à contrôler la qualité des types du matériel d'application les plus utilisés. Les premières versions de ces directives ont été approuvées pour publication en mai 1997 par le Panel d'Experts de la FAO sur les Spécifications de Pesticides, les procédures d'inscription, les normes d'application, le principe de l'information et du consentement préalable ainsi que par le Panel d'Experts de la FAO du Génie Agricole.

En 2001, de nouvelles directives, y compris celles mentionnées dans la présente publication, relatives à l'équipement, ont été revues, élaborées et diffusées par la FAO AGSE afin d'améliorer la sécurité des pesticides. Les directives contenues dans ce document relèvent de la formation, du contrôle et de la certification de ceux qui utilisent le matériel d'application de pesticides. Même le matériel le mieux conçu et le plus entretenu peut causer d'importants dégâts si son utilisateur n'est pas qualifié : l'importance de ces directives ne devrait pas être sous-estimée.

La série comprend les autres directives suivantes :

Directives sur les exigences minimales relatives au matériel agricole d'application de pesticides.

Un des objectifs importants des directives sur les exigences minimales est d'aider la FAO et d'autres agences à s'assurer non seulement que le matériel d'application acquis ne présente aucun danger pour leurs utilisateurs et pour l'environnement, mais aussi de son efficacité et de sa durabilité quand il est employé. Même les modèles les moins chers devraient répondre aux exigences minimales de sécurité et de durabilité.

Ces directives prennent en considération le matériel d'application qui est déjà sur le marché, et dont un grand nombre répond aux exigences. Par conséquent, l'objectif principal est que les pays devraient adopter ces directives immédiatement, pour commencer à éliminer les pulvérisateurs non conformes et dangereux des marchés nationaux et en fin de compte de la scène internationale.

Directives sur les normes relatives au matériel agricole d'application de pesticides et méthodes d'essai.

Ces directives sont plus strictes que les exigences minimales et prévoient des objectifs de sécurité plus précis pour l'utilisation du matériel de pulvérisation. Elles présentent les caractéristiques requises détaillées, soutenues par des méthodes d'essai pour évaluer la conformité aux normes proposées. Elles couvrent les principaux types de pulvérisateurs portatifs et tractés ou traînés qui sont fabriqués dans les pays membres de la FAO ou qui leur sont fournis.

Directives sur les procédures relatives à l'inscription, la certification et le contrôle du nouveau matériel d'application de pesticides.

Ces directives montrent comment les gouvernements peuvent influencer la sécurité de l'utilisation des pesticides en contrôlant la qualité du matériel d'application qui est fabriqué dans le pays ou importé. Que ce soit en prévoyant un texte de loi qui exige que les fabricants ou les importateurs prouvent que le matériel d'application de pesticides réponde aux normes de sécurité et de durabilité ou en étant capable de vérifier la conformité des équipements, ces gouvernements devraient être en mesure de réduire progressivement et espérer se débarrasser du matériel non-conforme.

Directives sur l'organisation des programmes de contrôle et de certification des pulvérisateurs agricoles en cours d'utilisation.

Une autre manière plus importante pour améliorer la sécurité et l'efficacité des pesticides consiste à contrôler les conditions et l'efficacité du matériel d'application de pesticides dans les fermes. Ces directives se basent sur l'expérience internationale pour présenter les exigences et discuter les options et les considérations d'un pays qui espère adopter ce type de programme.

Toutes les directives ci-dessus couvrent des aspects de conception du matériel, sa construction et sa maintenance ; et le but des exigences minimales et des normes est de fournir aux fabricants et aux gouvernements un système qui leur assure une qualité pratique et conséquente. Chaque pays membre peut ensuite choisir la forme et la rapidité d'application des directives respectives à l'échelle nationale et leur incorporation dans la législation là où il est approprié.

Deux directives supplémentaires couvrent l'application des pesticides à l'aide d'aéronefs et des pulvérisateurs pour grandes cultures et arboricoles.

*Directives sur la bonne pratique de l'application aérienne de pesticides.
Directives sur la bonne pratique de l'application terrestre de pesticides.*

Ces directives ont été préparées pour fournir une aide pratique et être un guide à tous ceux qui sont impliqués dans l'utilisation des pesticides pour la production d'alimentation et de fibre, ou pour les programmes de santé publique. Elles couvrent les principales techniques de pulvérisation terrestres et aériennes.

1. INTRODUCTION

Ces directives n'ont pas pour objectifs de fournir des procédures détaillées des programmes de formation, de contrôle, et de certification. Leur but est de fournir un cadre général indiquant le besoin de former, d'évaluer et de confirmer les compétences des opérateurs du matériel d'application afin d'améliorer la sécurité et l'efficacité de l'utilisation des pesticides au niveau des fermes.

Le matériel d'application de pesticides est unique parmi l'ensemble des équipements d'une ferme dans la mesure où ce matériel est utilisé pour l'application de produits qui sont souvent des produits chimiques toxiques, pour protéger les plantes, et des fois les animaux du danger des insectes, des maladies et des mauvaises herbes. Il est impératif que les utilisateurs du matériel d'application de pesticides se familiarisent non seulement avec l'équipement qu'ils emploient, mais aussi avec les principes généraux de la protection des plantes, la lutte intégrée (IPM), ainsi qu'avec les produits qu'ils utilisent.

L'application des pesticides n'est pas souvent prise en considération dans les programmes de formation au niveau des universités, surtout dans les pays en voie de développement. En raison du fait que le matériel d'application de pesticides implique des produits chimiques et des considérations de toxicité et d'environnement, le sujet est souvent négligé dans les cours de génie agricole. Ceci a pour conséquence que les agents de vulgarisation ne sont pas à la hauteur dans ce domaine ; chose qui accentue le besoin en formation pratique et efficace au profit des utilisateurs des pesticides.

Ceci ne signifie pas que les responsables des ventes, des achats, et de l'utilisation des pesticides au niveau d'une organisation ne devraient pas être formés et avoir des certificats en tant que compétence pour jouer leur rôle dans le contrôle des pesticides. Ce champ de responsabilité est traité plus loin dans le document et ces directives traitent surtout des personnes qui manipulent et appliquent réellement les pesticides au sein des systèmes de production agricole.

2. POLITIQUE

Il existe plusieurs programmes de formation au profit des utilisateurs de pesticides sur l'emploi, la manipulation et l'application, que ce soit dans le secteur public ou privé. Plusieurs de ces programmes octroient des certificats de compétence aux personnes qui répondent aux exigences. Toutefois, il est habituel de voir les responsables de ces programmes, surtout dans les pays en développement ou dans des pays à économie de transition, octroyer des certificats aux participants aux cours sans prendre en considération leur niveau de compétence.

Bien qu'une grande partie de ces programmes soit d'une valeur importante au niveau local, avec cette approche ad hoc, un contrôle sur les normes de compétence acquise ou sur la garantie des certificats reste limité. Ceci est évidemment insatisfaisant et il est, par conséquent, préférable que les programmes soient obligatoires, qu'ils aient un statut légal officiel et qu'ils couvrent la gamme requise des types de matériel.

Plusieurs programmes gouvernementaux, qui traitent des normes professionnelles, couvrent, en plus de l'application des pesticides, plusieurs autres activités. Ces programmes peuvent inclure le matériel agricole et forestier ou être gérés par une entité, qui chapeaute une gamme d'autres équipements ou procédés industriels. Toutefois, il serait préférable que l'application des pesticides soit le souci d'une entité qui relève du domaine

agricole et d'autres activités similaires, telles que la pulvérisation et l'aménité en santé publique et le contrôle industriel des insectes.

3. RESPONSABILITÉS

L'autorité qui dispose d'un contrôle global sur les pesticides, devrait être inter-ministérielle ou du moins relevant d'un caractère inter-disciplinaire, étant donné qu'il y a des considérations de santé et de sécurité, d'alimentation et de protection de l'environnement, de production agricole et d'affaires économiques. Afin d'aider à répondre à cette obligation, un comité ou une agence désigné, sont normalement nécessaires pour contrôler les programmes et les projets relatifs au danger des pesticides.

Dans certains pays, la loi sur la protection des plantes et du consommateur ne comprend pas les problèmes d'application de pesticides, alors même que cela est une nécessité évidente. Quelle que soit la situation, tous les pays ont besoin d'avoir une autorité de réglementation disposant de pouvoirs statutaires pour contrôler l'utilisation des pesticides, et le risque de s'y exposer. Ceci devrait inclure l'évaluation et la certification des ouvriers qui utilisent le matériel d'application.

Afin d'atteindre cet objectif, l'autorité de réglementation devrait désigner une agence ou un comité officiel pour entreprendre l'organisation et l'administration de leur programme de compétence (certification) sur l'application de pesticides.

Les autorités de formation ou les organisations officiellement désignées, qui élaborent le programme et assurent la formation, ont un rôle important à jouer. Ces entités ont souvent les droits statutaires pour désigner/accréditer des formateurs et des institutions de formation et pour leur maintenir un registre professionnel.

Dans la majorité des pays, la formation est assurée par plusieurs organisations. Par conséquent, si on veut uniformiser les normes au niveau national ou au niveau régional, alors c'est à l'autorité de contrôle des compétences et de certification que revient la tâche de déterminer la nature du programme de formation. Ses décisions quant à la définition du processus d'évaluation conditionneront indirectement le contenu du cours, les critères de conformité et les normes requises, bien qu'en consultation étroite avec l'autorité de réglementation, les établissements de formation, et les autres parties concernées.

4. PROGRAMMES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Les programmes de formation et de certification au profit des opérateurs du matériel d'application de pesticides devraient offrir des programmes bien conçus et de bonne qualité, soutenus par la législation. Leur objectif commun consiste à s'assurer que les opérateurs de ce matériel répondent aux normes telles qu'elles sont établies par l'autorité de certification, (élaborés en consultation avec l'autorité de réglementation et l'industrie).

Dans plusieurs cas, les programmes de formation et de certification de compétence sont séparés mais restent très inter-dépendants. Il peut y avoir un cas où ces deux fonctions sont assumées par une même entité ; toutefois, la nature indépendante et l'intégrité du contrôle des compétences et de garantie des certificats doivent être préservées.

Il y a, dans certains pays, des exemples de programmes efficaces gérés par des organisations autres que le gouvernement, telles que:

- des hôpitaux ;
- des administrations régionales ;
- des entreprises de plantation ;

- des coopératives d'agriculteurs ;
- des fabricants de produits agrochimiques et du matériel d'application.

La contribution de plusieurs de ces programmes de formation est considérable. Toutefois, ces programmes couvrent rarement toute la gamme de matériel dont un pays ou une région a besoin. De plus, la certification de compétence n'est qu'une réflexion qui vient suite à la formation.

Toutefois, rien ne justifie le fait que les programmes de formation, peu importe leur envergure, ne puissent être assurés efficacement par des entités locales, tout en gardant les mêmes standards de qualité, de conformité, d'objectivité et de contrôle. Cependant, l'impact des initiatives d'une moindre échelle risque d'être limité en comparaison avec des programmes soutenus par le gouvernement à l'échelle nationale ou régionale, leur permettant de tirer profit des économies d'échelle et d'une large uniformité. Etant donné que n'importe quel programme bien fondé, peut facilement s'étendre d'une zone, d'un pays ou d'une région à d'autres, l'avantage potentiel est plus important s'il y a plus d'uniformité et de convergence entre les programmes.

5. TEST DES COMPÉTENCES ET CERTIFICATION

5.1 Organisation des programmes de test des compétences

Il est requis que le programme soit administré par une autorité professionnelle désignée par le gouvernement. L'entité désignée, pour administrer un programme, est appelée à accomplir les fonctions principales suivantes :

- concevoir le programme (avec une large consultation).

- administrer le programme (y compris la promotion, la documentation, les certificats, les bases de données).
- établir les normes d'évaluation de la compétence.
- maintenir un niveau acceptable de complexité des tests et de la formation requise.
- accréditer des formateurs maîtres pour former les assistants.
- maintenir un registre d'assistants accrédités.
- maintenir un échange permanent de contact avec les agences standards de formation et les entités qui offrent la formation.
- maintenir la qualité et l'objectivité.
- contrôler le résultat et l'impact du programme.
- maintenir la pertinence du programme par sa mise à jour et sa révision.
- maintenir une base de données électronique des candidats, des certificats. et des évaluateurs pour aider à superviser et administrer le programme.
- fournir une unité interne pour veiller à garantir la qualité, laquelle sera périodiquement auditée par une entité professionnelle externe.
- collecter les frais, et assurer l'administration financière.

5.2 Conditions de participation au programme

Un élément fondamental de tout programme est que les candidats, avant d'évaluer leur compétence dans l'utilisation d'un appareil d'application de pesticides, aient une connaissance générale sur les pesticides, la protection des plantes et les dangers de contamination.

Le test de compétence dans l'utilisation de n'importe quel équipement a lieu suite à une évaluation du candidat sur sa connaissance générale des pesticides. Les points essentiels typiques dans un module général (de base) devraient inclure :

- la législation.
- les principes de la protection des plantes.

- la protection de l'environnement.
- la bonne pratique de la protection des plantes et la lutte intégrée.
- les connaissances de base en pesticides.
- la compréhension des dangers et des risques.
- les pratiques de sécurité et les procédures d'urgence.
- les soins médicaux.
- l'archivage des données.

Une fois que le candidat aura répondu à la norme requise pour suivre le module de base, il peut présenter sa demande pour être examiné sur un ou plusieurs appareils d'application de pesticides. La liste suivante illustre les principaux types de matériel d'application de pesticides, sous forme d'une simple série de modules. D'autres catégories de matériel d'application peuvent être incluses par le programme en cas de besoin, comme par exemple les appareils d'application montés sur bateaux.

A. Appareils d'application portatifs

1. Pulvérisateur à pression entretenue.
2. Pulvérisateur à dos à moteur thermique.
3. Pulvérisateur à pression préalable.
4. Pulvérisateur à dos pneumatique.
5. Pulvérisateur centrifuge.
6. Nébulisateur.
7. Appareil d'application des microgranulés.

B. Appareils d'application tractés portés ou traînés

1. Pulvérisateur pour grandes cultures (rampe horizontale).
2. Pulvérisateur à jet porté (pour vergers et plantations).
3. Pulvérisateur pneumatique (ex. à canons).
4. Appareil d'application des microgranulés.

D. Avion

1. Aile fixe
2. Hélicoptère
3. Mélangeur et chargeur (avec certificat)
4. Baliseur sur le terrain (avec certificat)

D. Autres

1. Traitement des semences
2. Traitement par lot à grande échelle
3. Application continue à grande échelle (tapis roulant)

5.3 Certificats de compétence et contrôle

Le certificat de compétence est très important et sa valeur ainsi que son intégrité doivent être protégées par les administrateurs du programme. Le certificat prouve que son titulaire est qualifié pour utiliser le matériel et assumer les tâches (ex.: l'équipage du sol de l'application aérienne) qui sont mentionnées sur le certificat, en toute sécurité et sans supervision.

Le but de l'autorité de réglementation est d'établir et de maintenir l'intégrité du programme en garantissant des procédures de contrôle standardisées et compatibles afin que les propriétaires et les utilisateurs du matériel prennent au sérieux le certificat obtenu à la fin de la formation étant donnée que ce dernier offre plusieurs avantages :

- autorisation de l'utilisateur d'employer légalement le(s) pulvérisateur(s) dans la protection des plantes ;
- avantage potentiel pour l'activité où le pulvérisateur est utilisé ;
- augmentation des opportunités d'emploi pour le candidat ;
- plus de confiance chez le public.

Certification pour des types individuels de pulvérisateurs

Un autre principe important vise à ce que la certification de compétence dans l'utilisation du matériel d'application soit garantie pour les types d'équipements spécifiés. Par exemple, il n'est pas acceptable qu'un opérateur jugé qualifié à utiliser un pulvérisateur à dos à pression entretenu soit autorisé à utiliser tous les pulvérisateurs portatifs.

Les opérateurs des pulvérisateurs pour grandes cultures ne devraient pas être autorisés à utiliser les pulvérisateurs bifluides sur la base de leur compétence dans l'utilisation des buses à pression liquide. Toutefois, dans ce cas, le module est tellement similaire que les buses à pression liquides et les buses bifluides devraient être désignées comme variantes du principal module pulvérisateur pour grandes cultures à rampe horizontale.

Suite à la réussite d'un candidat aux tests de compétence, un certificat de compétence officiel devrait lui être délivré, indiquant le(s) type(s) de pulvérisateur(s) (y compris les variantes) que le candidat est autorisé à utiliser. Les résultats des tests et autres informations des documents du protocole d'examen devraient être remis par l'évaluateur à l'autorité chargée du test pour les insérer dans une base de données centralisée.

Durée de validité

Les certificats de compétence devraient avoir une validité de 3 ans au plus, au terme de laquelle, les utilisateurs de matériel d'application de pesticides doivent soit être réévalués ou prouver qu'ils ont bénéficié de formation/mise à jours suffisante dans un domaine tel que spécifié par l'autorité de réglementation, pour être maintenus dans le registre des opérateurs certifiés.

Evaluateurs

L'autorité chargée de l'administration du test devrait sélectionner, former, et accréditer des évaluateurs officiels pour le programme de formation. Les

évaluateurs doivent aussi s'assurer que leurs connaissances sont périodiquement mises à jour pour suivre les nouveaux développements et de mettre à jour ainsi que maintenir l'uniformité des programmes d'évaluation.

Les évaluateurs des candidats sont souvent des personnes qui sont familiarisés avec les pesticides et leur application. Les évaluateurs travaillent souvent à mi-temps, et proviennent généralement de l'industrie de la production agricole (par exemple les fermiers et les cultivateurs), des établissements d'enseignement ou de l'industrie d'approvisionnement. Ces personnes sont souvent impliquées dans l'utilisation des pesticides et l'application par pulvérisation est dans leur travail quotidien. Quelle que soit leur origine de provenance, les évaluateurs devraient répondre aux conditions suivantes :

- être des personnes de confiance, et ayant une formation et une expérience appropriées ;
- avoir un niveau élevé en connaissances techniques, des compétences, et des expériences dans les domaines correspondants ;
- avoir des connaissances détaillées spécifiques aux catégories d'application des pesticides, pour lesquelles ils sont accrédités en tant qu'évaluateurs ;
- être titulaire d'un certificat de compétence (précisant les types de pulvérisateurs) émis par l'autorité chargée du test ;
- avoir une qualification pédagogique dans l'évaluation des candidats, obtenue 1 à 2 ans avant d'être choisi comme évaluateur.

Les évaluateurs maîtres qui forment et accréditent les évaluateurs officiels devraient répondre à toutes les conditions ci-dessus, avoir un niveau élevé en connaissances techniques, une expérience, et être d'un grand calibre professionnel.

5.4 Approche du test de compétence

Les programmes peuvent varier, mais il y a des points communs :

- les tests devraient être basés sur des cas réels, être pratiques, capables d'être reproduits, et être incontestables ;
- la méthodologie et les protocoles suivis devraient être techniquement acceptable, uniformes, et professionnellement appliqués ;
- les tests administrés par les différents évaluateurs devraient logiquement donner les mêmes résultats ;
- les tests devraient être basés sur la pratique, et axés sur la performance du candidat dans l'application de ses compétences pratiques, et sa perception des considérations de sécurité et non sur sa capacité à terminer un examen écrit ;
- les tests devraient être objectifs et ouverts, et le candidat devrait être informé des erreurs et des actions à entreprendre pour y remédier ;
- les frais doivent être abordables pour les candidats et viable pour l'autorité chargée de l'administration des tests.

Equilibre dans les programmes de formation

Les programmes de formation devraient créer un équilibre entre l'importance du sujet, la complexité du test, et les considérations de coût. Un programme qui est excessivement axé sur le test ou qui limite trop le nombre de candidats évalués au cours d'une année fait que le programme perd son intérêt et devient financièrement non viable. D'un autre côté, une série de tests trop simples et sans précision sont souvent sans valeur.

6. FORMATION

6.1 Rôles et responsabilités

Afin de répondre aux exigences du service du test de compétence et recevoir un certificat de compétence, les candidats doivent avoir les connaissances et la technicité nécessaires. A moins que si les conditions de candidature aux tests de compétence soient clairement publiées et disponibles, on pourrait dire que les programmes de formation ne sont pas nécessaires. Ceci suppose que les utilisateurs de matériel d'application ont les connaissances nécessaires et les compétences appropriées.

Toutefois, cette situation est loin d'être la réalité, et il est rare qu'un candidat passe le test de compétence sans formation préalable. Pour s'assurer que l'autorité chargée de l'administration du test, à travers le service d'évaluation de compétence, atteindra son objectif, il faut qu'elle dispose de formateurs qualifiés et professionnels, et d'entités de formation qui assimilent parfaitement les programmes d'évaluation de compétence, et suivent le développement technique et les autres développements.

6.2 Normes de formation

La formation peut être assurée par un large éventail d'organisations et d'individus. Afin de répondre aux besoins des utilisateurs de matériel d'application, les normes de formations appropriées et de grande qualité doivent être établies et maintenues.

Une approche logique consiste à ce que l'autorité qui réglemente choisisse une organisation de normalisation indépendante régie par la loi relative à la protection des plantes.

Une organisation de normalisation de la formation devrait être responsable de ce qui suit :

- le développement et le maintien d'un programme qui répond aux besoins du test de compétence ;
- l'établissement et le maintien de normes de formation ;
- le maintien d'un registre professionnel de formateurs accrédités et des organisations de formation ;
- l'évaluation régulière (2 ans) de chaque formateur accrédité, comme condition requise pour le maintien dans le registre professionnel des formateurs accrédités ;
- la compatibilité des cours sur l'application des pesticides avec d'autres exigences de développement des compétences et la formation de l'ouvrier ;
- le maintien d'un dialogue étroit avec le service chargé du test de compétence ;
- le maintien d'une base de données centrale et le contrôle de l'ensemble des dispositions relatives à la formation.

7. FINANCEMENT

Les programmes relatifs au test d'évaluation des compétences cherchent le plus possible un auto-financement. La manière la plus évidente pour assurer cet auto-financement est d'appliquer des frais que le candidat paie pour être évalué. Ces frais ne devraient pas être confondus avec les frais que les agences de formation appliquent pour préparer les candidats aux tests de compétence.

Plusieurs nouveaux programmes d'évaluation des compétences sont initiés à l'aide d'un financement officiel ou de démarrage pour fournir :

- le plan du programme ;
- l'infrastructure du personnel principal ;
- la publicité et la promotion pour expliquer la nécessité d'avoir ce programme et sa mise en œuvre ;
- le réseau des évaluateurs et des formateurs accrédités ;

Le co-financement avec des partenaires du secteur privé à savoir les organisations des fermiers, des corps professionnels des industries agro-chimiques et d'équipement peuvent être une alternative dans certains pays.

Pour assurer la continuité de ces programmes, il est important que lors des phases préparatoires, le cash-flow probable soit déterminé avec exactitude, sur la base du fait que le nombre de tests prend du temps pour être élaborés. Il est aussi important de s'assurer que pour les tests de compétence, les frais appliqués relatifs aux différentes catégories de matériel d'application des pesticides sont abordables.

8. INTRODUCTION ET MAINTIEN DES PROGRAMMES DE TEST DE COMPÉTENCE

Ces directives décrivent les principales considérations et options disponibles dans les pays ne disposant pas encore de moyens de contrôle pour réglementer l'utilisation du matériel d'application dans les fermes. La série d'actions ci-après, non exhaustive, permet d'orienter les gouvernements qui comptent instaurer des tests de compétence obligatoires dans leurs pays.

1. Incorporer une norme pour “ la certification obligatoire des utilisateurs du matériel d'application de pesticides ” dans la législation appropriée, dans le but de protéger la nourriture produite et d'assurer la sécurité des opérateurs et de l'environnement.
2. Etablir ou identifier l'autorité de réglementation appropriée qui devrait être multi-disciplinaire et avoir les pouvoirs statutaires nécessaires.
3. Choisir et mettre en place l'autorité chargée de l'exécution du programme.
4. Concevoir le programme.

5. Définir des catégories de matériel d'application de pesticides objets du test et des priorités (aéronefs, tractés, traînés et portatifs) pour entamer le programme.
6. Déterminer le niveau des frais, la viabilité financière, et les options de démarrage.
7. Se procurer un financement adéquat pour lancer le programme.
8. Décider les détails du programme et sa promotion.
9. Former et organiser le personnel principal chargé de l'administration du service, de la formation des évaluateurs, auxquels il octroiera des certificats et de la supervision de la mise en œuvre du programme.
10. Accréditer les évaluateurs
11. Initier, exécuter et superviser le programme.

9. ASSURANCE DE LA QUALITÉ

Pour assurer la réussite d'un programme d'évaluation de compétence, il faut dès le début répondre à une condition fondamentale, à savoir le maintien de l'intégrité et la valeur du test d'évaluation. Quand il s'agit de programmes financièrement viables et efficacement administrés, l'incorporation d'un système de contrôle de la qualité aide beaucoup à atteindre cet objectif. Ceci aidera à s'assurer que :

- les niveaux d'évaluation restent élevés mais réalistes pour le pays ou la région concernée ;
- les méthodes et les procédures sont standardisées au niveau de tous les centres de test ;
- les développements à l'échelle internationale sont suivis et les programmes sont en conséquence, et si nécessaire, adaptés.

Plusieurs pays sont capables d'assurer une qualité au niveau des programmes d'évaluation des utilisateurs du matériel d'application de pesticides. Ces programmes peuvent fournir des outils puissants pour contribuer significativement à la sécurité des opérateurs et de l'environnement, et contribuer au contrôle général des pesticides dans les systèmes de production agricole, commercialement viable, de qualité, et soutenable.